

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 15 septembre 2026

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	18	19

Date de la convocation : 9 septembre 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le 15 septembre à 18h30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul COUILLER, Maire.

Présents :

Madame Marion AUBRY, Madame Claire BEAUFILZ, Madame Claude BOULIER, Monsieur Philippe CAUCHOIS, Monsieur Jean-Paul COUILLER, Monsieur Antoine DELESTRE, Monsieur Arnaud DESANNAUX, Madame Sylviane DEVILLERS, Monsieur Rémy JAMES, Madame Annick KOECHLER, Madame Annie LECOQ, Monsieur Jérôme LEFEBVRE, Monsieur Olivier ORIENT, Monsieur Philippe MACÉ, Monsieur Frédéric POTHÉRAT, Madame Gérardine SAHUT, Madame Sandrine SAMSON et Madame Christine TALBOT.

Absent excusé :

Monsieur Daniel CALTOT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul COUILLER.

Secrétaire de séance :

Monsieur Rémy JAMES a été nommé secrétaire de séance.

2026 / 050 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET COMMUNAL 2026

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les budgets primitifs sont toujours prévisionnels et que des décisions modificatives peuvent être nécessaires au cours de l'année pour ajuster le budget, en intégrant des crédits non prévus au budget initial.

Monsieur le Maire propose les ajustements suivants dans le cadre d'une écriture de cession suite à un sinistre :

Section d'investissement				
Sens	Chapitre	Article	Objet	Montant
Recette	024	024	Produit des cessions	+ 1 188,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve la décision modificative n°1 au budget communal 2026 telle qu'elle a été présentée.**

Le secrétaire de séance, Rémy JAMES



Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Jean-Paul COUILLER

